



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUART), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Olivier COLLO (représentant Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER (pouvoir Mme Magali ORDAS), M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUART représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Patrick CONFETTI pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,
Mme Martine ARNAL représentée par M. Olivier COLLO,
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU,
Mme Magali ORDAS pouvoir à M. Arnaud MERCIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 juin 2009

Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

N° de l'ordre du jour :

2009.06.07 : Avenant n°1 à la convention d'exploitation de la ligne de transport public n°027-141-001 sur la commune de Bois d'Arcy-Extension de desserte-

- M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la responsabilité du conventionnement des lignes de transport collectif desservant la commune de Bois d'Arcy incombe à Versailles Grand Parc.

La ligne 027-141-001 apporte une desserte de la commune entre le quartier de la Croix Bonnet et la gare SNCF de Fontenay-le-Fleury. Elle fonctionne du lundi au vendredi avec une offre quotidienne de 60 allers-retours.

Une convention a été signée entre la société S.A.S. les Cars Hourtoulle et la communauté de communes Versailles Grand Parc le 20 novembre 2007.

Pour l'année 2008, les recettes commerciales ont couvert 62 % des dépenses avec un déficit d'exploitation de 74 270, 61 €.

Les comptages du STIF d'octobre 2008 ont fait apparaître une hausse de la fréquentation de la ligne 027-141-001 de près de 33 % par rapport à novembre 2006. Si aucune évolution de service n'est apportée, le déficit prévisionnel d'exploitation pour 2009 est estimé à 23 000 €.

Afin d'accompagner le développement du nouveau quartier de la Zone d'aménagement concerté de la Croix Bonnet implanté à l'ouest de la ville de Bois-d'Arcy, la communauté de communes Versailles Grand Parc a souhaité étendre le service de la ligne de bus 41 pour une meilleure desserte des zones d'habitats et d'emplois.

Cette extension du service nécessite l'exploitation d'un bus supplémentaire. Le déficit prévisionnel d'exploitation de ce nouveau service est estimé à 83 771 € en 2010.

Le montant de la garantie de recette annuelle tel que défini dans la convention reste plafonné à 86 295 € au titre de l'année 2010.

La mise en place de ce nouveau service est prévue pour le mois de novembre 2009. En conséquence, il est précisé que le déficit prévisionnel d'exploitation pour 2009 est estimé à 33 128,50 € ($23\ 000 * 10/12 + 83\ 771 * 2/12$), contre le déficit inscrit au budget de 75 600 €.

L'avenant proposé prévoit l'extension du service au quartier de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy, décrit les nouvelles modalités d'exploitation ainsi que les nouvelles conditions financières.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2007 portant extension ligne 027-141-001 sur la commune de Bois d'Arcy au quartier de la Croix Bonnet.*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux fermiers et aux concessionnaires »*

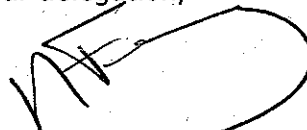
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

